

Conditions de coopération - Clients exerçants une activité et les institutions

Le vendeur/TME: Transfer Multisort Elektronik s.a.r.l. localisée à Lodz, à l'adresse: ul. Ustronna 41, 93-350 Lodz, enregistrée au Tribunal de District Lodz-Srodmiescie à Lodz, XXème Département Commercial sous le no.0000165815, montant du capital: 3.300.000,00 PLN, NIF 729-010-89-84, SIREN 473171710

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le vendeur/TME: Transfer Multisort Elektronik s.a.r.l. localisée à Lodz, à l'adresse: ul. Ustronna 41, 93-350 Lodz, enregistrée au Tribunal de District Lodz-Srodmiescie à Lodz, XXème Département Commercial sous le no.0000165815, montant du capital: 3.300.000,00 PLN, NIF 729-010-89-84, SIREN 473171710

1.a. Toutes les dispositions comprises dans les conditions de coopération en question concernent toutes les conventions passées entre les clients et Transfer Multisort Elektronik Sarl (TME). Elles ne peuvent subir de modifications qu'à la suite de dispositions individuelles formulées par écrit, signées par les employés préposés du Client et de TME. Les conditions de coopération de TME sont publiées sur son site internet www.tme.eu, dans l'onglet «Conditions de coopération».

1.b. Seule, une personne ayant atteint sa majorité, peut être partie contractante avec TME, personne physique ou personne morale, ainsi qu'une unité d'organisation, sans personnalité juridique, à qui des règles différentes confèrent une capacité civile, nommée Client.

1.c Les conditions de réalisation de contrats en vigueur chez le Client, dont la teneur est différente des conditions de coopération de TME, ne sont pas acceptées par TME. Toutes les conditions commerciales du Client, différentes ou supplémentaires, n'engagent TME que si elles ont été acceptées, clairement au préalable par Transfer Multisort Elektronik Sarl par écrit.

1.d. Si le client demeure en relations commerciales permanentes avec TME, la réception des conditions de coopération avec TME, lors de son enregistrement en tant que Client, soit du passage d'une commande, est considérée comme leur acceptation pour toutes les commandes ultérieures, à moins que dans le cas d'une commande donnée, un accord différent ait été signé avec TME, qui réglerait les conditions de sa réalisation. En cas de changement des conditions de coopération avec TME, au cours de cette coopération commerciale, la réception des conditions modifiées pour une commande équivaut à leur acceptation pour toutes les commandes suivantes.

1.e. Partout, où dans les conditions de coopération, le catalogue est mentionné, il comprend son édition imprimée, le disque CD/DVD, les lecteurs, le site internet, les pubs et informations de presse, les prospectus, et toutes autres formes de présentation publique d'informations commerciales sur notre entreprise également.

1.f. Les conditions de coopération en vigueur sont leur version en langue polonaise. Les autres versions servent à l'information uniquement.

1.g. L'Acheteur déclare avoir été informé, que les marchandises vendues par TME, à moins que le fabricant d'un produit donné n'ait déposé une attestation distincte quant à la destination de la marchandise, n'ont pas été conçues ni ne sont destinées à aucune application où une défaillance pourrait provoquer une situation de danger pour la vie humaine, soit sa santé, ou de dommage à la propriété désastreux dans ses effets, et, en particulier, qu'elles ne sont pas destinées à être utilisées en médecine, ni en sauvetage, ni pour le maintien en vie, ni pour utilisation à des fins nucléaires.

LES PRIX

2.a. Toutes les informations concernant les marchandises, y compris les prix, contenues dans le catalogue, sur un CD / DVD, un site Web TME ou d'autres supports d'information ne sont qu'une invitation à conclure un contrat et ne constituent pas une offre au sens de l'art. 66 du Code civil polonais.

2.b. Les prix figurant dans le catalogue, sur le disque CD/DVD, ou autre matériau informatif doivent être compris comme approximatifs. Les seuls prix indiqués sur le site d'Internet de la TMA www.tme.eu sont contractuels lors de votre commande, à moins que le prix ait été convenu par écrit avec le responsable clientèle de la TME.

2.c. Dans le cas d'un prépaiement effectué pour l'achat d'une marchandise donnée, le prix en vigueur est celui de la facture pro forma. Le prix indiqué sur la facture reste en vigueur jusqu'au dernier jour du délai de paiement spécifié sur la facture uniquement.

2.d. Les prix sur le site www.tme.eu sont présentés en PLN, USD, EUR, HUF, CZK, RON, BGN, SEK, DKK, GBP. Nous vous prions de toujours vérifier, si le prix dans une offre donnée comprend la TVA. Les prix ne comprennent jamais les frais de transport ni les taxes de douane. Prix Ex-works Lodz.

2.e. Conformément à l'art. 589 du Code Civil Polonais, le droit de propriété des marchandises sont transférés au client après paiement intégral du prix de cette marchandise.

MODES DE COMMANDE

3.a. TME accepte les commandes passées par téléphone, lettre, fax, e-mail, personnellement au siège de TME, ou système de vente internet www.tme.eu

3.b. TME n'est pas responsable des conséquences d'un passage défectueux, ou illisible, d'une commande par le Client, surtout des fautes causant un retard de réalisation de la commande, et la non livraison des marchandises commandées.

3.c. Le passage d'une commande n'engage TME à rien. Le manque de réponse ne signifie pas l'acceptation tacite de la commande

3.d. Les marchandises peuvent être commandées uniquement en quantités répondant au taux de multiplicité indiqué à côté du produit (s'il n'est pas indiqué, il s'élève à 1, par défaut), ni inférieure à la plus petite quantité sur le tableau des prix.

3.e. Nous envoyons la confirmation des commandes passées à la demande du client.

3.f. Il est possible de passer des commandes avec des délais de livraison ultérieurs précisés.

3.g. Dans le cas où le client a effectué un prépaiement et que l'exécution de la commande est impossible, TME émet un document rectificatif pour la valeur non réalisée de la commande.

LIVRAISON DE LA MARCHANDISE

4.a. Les frais d'expédition sont à la charge du client, à moins qu'il en soit décidé autrement, à la suite d'un accord différent entre le Client et TME.

4.b. Le montant des frais d'expédition dépend du poids du colis, de son gabarit, du pays de destination et du transporteur/expéditeur sélectionné.

4.c. Les frais de transport sont ajoutés à la commande et seront facturés lors de la première expédition comprenant la marchandise d'une commande donnée. Le rajout, à la demande du Client, d'une marchandise supplémentaire, à la seconde expédition et aux suivantes, qui comprennent la marchandise de la commande en question, fait qu'elles sont considérées comme des commandes nouvelles et les frais de transport y seront ajoutés. Si le poids du colis dépasse le forfait pour un pays donné (ou si ce forfait n'est pas établi), les frais de transport sont fixés par le Service Vente TME.

4.d. Les délais de livraison sont des délais approximatifs, à moins que le Client n'ait conclu avec TME un délai de livraison selon un accord différent.

4.e. Le délai de livraison est donné en standard ISO 8601

4.f. Le tableau des frais et des délais de livraison se trouve sur le site www.tme.eu, dans l'onglet «Comment acheter».

4.g. TME décide du choix du transporteur/messagerie, à moins que des accords individuels entre TME et le Client en aient décidé autrement.

4.h. La réception de la marchandise au siège de TME ul. Ustronna 41 est possible uniquement sur la base des arrangements individuels entre le client et TME.

LIVRAISONS À L'INTÉRIEUR DE L'UNION EUROPÉENNE

5.a. Les Clients des pays de l'Union Européenne sont obligés de fournir leur numéro européen de registre TVA, afin de réaliser un achat avec un taux de la TVA de 0%. Si nous ne recevons pas ce numéro confirmé, ainsi que la confirmation de réception de la marchandise, nous nous verrons contraints d'établir une facture chargée de la taxe à la valeur ajoutée polonaise (VAT), conformément au taux actuellement en vigueur. Le Client peut être chargé de la taxe à la valeur ajoutée polonaise (VAT), s'il ne présente pas à TME la confirmation de la validité du numéro de registre européen de la TVA, le jour où il signe un contrat avec TME, et si, le jour de la livraison de la marchandise, ce numéro n'est pas valide. Le Client sera également chargé de la taxe à la valeur ajoutée polonaise (VAT), dans le cas où il transporte par ses propres moyens la marchandise achetée hors du territoire polonais et qu'il ne nous fait pas parvenir la confirmation d'exportation de la marchandise vers un autre pays de l'Union Européenne.

L'EXPORTATION

5.b. Les Clients en dehors de l'Union Européenne reçoivent avec leur marchandise la facture TVA et le document de douane EAD comprenant un numéro unique MRN. Il faut présenter ce code à la frontière de l'Union Européenne. Si la marchandise ne quitte pas la frontière douanière de l'Union Européenne dans les 150 jours à partir de la date du document EAD, ou si le passage de la frontière n'est pas confirmé par le Service des Douanes, vous serez chargé de la taxe à la valeur ajoutée (VAT), conformément aux taux actuellement en vigueur.

5.c. Le client déclare avoir été informé que la législation de certains pays et organisations internationales introduisent des restrictions sur le commerce de certaines marchandises et les technologies et documentation qui leur sont associées, avec des pays, des entreprises ou des personnes physiques déterminées et il déclare que, compte tenu de la législation nationale et internationale applicable, il n'est pas privé du droit d'acquisition de marchandises offertes à la vente par TME.

5.d. Le client s'engage à se conformer à la loi, y compris la réglementation douanière, d'exportation et d'importation du pays où la marchandise achetée à TME sera livrée, ainsi qu'à obtenir les autorisations nécessaires ou les licences pour la vente, l'exportation, réexportation, et importation des marchandises des pays de leur origine, si les lois en vigueur dans ces pays imposent l'obligation de les obtenir, ainsi qu'à respecter les réglementations douanières de ces pays.

5.d.1. Le client s'engage à respecter tous les actes officiels, en particulier les dispositions des lois, des règlements, des ordonnances ainsi que des décisions et des sanctions prononcées sur la base de ces dispositions relatives à des produits appelés les biens à double usage – dans le cadre des biens achetés auprès de TME (ci-après : les Biens), y compris entre autres : (i) les dispositions de l'administration des exportation des Etats-Unis (the U.S. Export Administration Regulations); (ii) les dispositions américaines sur le trafic international d'armes (the U.S. International Traffic in Arms Regulations); (iii) les dispositions et les règlements sur les sanctions économiques imposées par le Département du Trésor américain du contrôle des actifs étrangers ; (iv) la législation de l'Union européenne relative au contrôles et aux sanctions à l'exportation ; (v) la politique de l'Organisation des Nations Unies relative aux sanctions ; (vi) toutes les dispositions pertinentes établies en vertu de l'une des dispositions susmentionnées ; et (vii) autres sanctions économiques, contrôles des exportations ou réglementations pour l'importation (ci-après conjointement : « Réglementations à l'exportation »).

5.d.2. Le client déclare que : (i) il utilisera les Biens uniquement à des fins civiles et n'utilisera pas les Biens à des fins militaires non autorisées au sens de la Réglementation à l'exportation ; (ii) ne permettra pas l'approvisionnement des Biens aux utilisateurs finaux qui sont soumises aux restrictions, à l'exception des situations permises par la Réglementation à l'exportation ; (iii) ne permettra pas l'approvisionnement des Biens aux entités à des interdictions et aux sanctions, à l'exception des situations permises par la Réglementation à l'exportation , y compris par les personnes qui figurent : (A) sur la liste américaine des personnes spécialement désignées (U.S. Specially Designated Nationals List), sur la liste des personnes ou des entités soumises aux interdictions (Denied Persons List, Entity List), ou (B) sur la liste consolidée des personnes, des groupes et des entités auxquelles l'UE a infligé des sanctions financières, mise en œuvre dans le cadre de la Politique étrangère et de sécurité commune de l'UE ; (iv) n'utilisera pas les marchandises pour des fins interdites par la Réglementation à l'exportation, telles que la conception, la modification, la production ou la fabrication d'armes nucléaires, de missiles, chimiques ou biologiques.

5.d.3. Le client ne réexportera pas, ne revendra pas, ne transmettra pas ou ne rendra pas consciemment les Biens à des tiers qui ne confirment pas explicitement et sans équivoque qu'ils respecteront les règles énoncées au par. 5.d, y compris au par. 5.d.1 et 5.d.2. des conditions générales.

LES DOCUMENTS DE VENTE

6.a. TME établit un document de vente pour chaque transaction effectuée. C'est toujours la facture TVA, mais selon la catégorie du client et de la transaction, cela peut être l'une des factures TVA suivantes

6.a.1. **Facture TVA net**, soit la facture comprenant les prix et les valeurs des marchandises net. La taxe y est calculée comme produit de la valeur et du taux. Ce genre de facture est destiné aux Clients exerçant une activité économique, possédant une personnalité juridique, ainsi qu'aux unités d'organisation sans personnalité juridique, auxquelles des règles différentes reconnaissent une capacité juridique. TME peut subordonner l'établissement de la facture TVA à la présentation de documents certifiant l'exercice d'une activité économique ou la possession de personnalité juridique.

6.a.2. **Factures TVA brut**, soit celles qui comprennent les prix et les valeurs des marchandises avec la TVA. Ce genre de facture est destiné à tous les clients individuels (consommateurs).

6.b. Les factures peuvent être établies entre autres en devises suivantes : PLN, USD, EUR, HUF, CZK, RON, BGN, SEK, DKK, GBP. La liste complète des devises se trouve sur le site www.tme.eu

MODES DE PAIEMENT

7.a. TME accepte les paiements effectués de la manière suivante : perception à la réception du colis (pour certains pays seulement), virement bancaire, paiement comptant ou par cartes de paiement, ainsi que par transferts électroniques. La liste des modes de paiement pour un pays donné se trouve sur le site www.tme.eu, dans l'onglet «Comment acheter».

7.b. Le Client a la possibilité de négocier les conditions de paiement. Afin de préciser les conditions de paiement, vous êtes prié de contacter le Service Exportation TME.

7.c. Pour obtenir un ajournement de la date de paiement, il faut envoyer les documents d'enregistrement de l'entreprise actuels (ou d'autres documents exigés) et acceptés par le Service de Comptabilité TME.

7.d. TME se réserve le droit de facturer les intérêts de retard légaux pour le retard dans le règlement du paiement par le client et la possibilité de facturer au client les frais de recouvrement conformément aux conditions et pour le montant prévus par les dispositions en vigueur à la date de conclusion du contrat.

7.e. TME se réserve le droit de refuser une commande, de suspendre la réalisation d'une commande, ou de suspendre l'expédition d'une marchandise commandée, si le Client a du retard dans ses paiements, ou si sa situation juridique et financière peut causer des problèmes de règlement des paiements à l'avenir, ou si TME met en doute la situation financière du Client.

7.f. Les Clients de certains pays de l'Union Européenne ont la possibilité d'effectuer leurs paiements à notre compte en banque dans ces pays. La liste de ces pays se trouve sur www.tme.eu, dans l'onglet «Comment acheter». Tous les frais bancaires concernant le virement sont à la charge du client.

7.g. Le paiement des marchandises commandées est réglé via le service PayU conformément aux règles suivantes :

a) Les paiements via le système PayU ne peuvent être effectués que par les personnes autorisées à utiliser l'instrument donné sur la base duquel le paiement est réglé, en particulier la carte de paiement ne peut être utilisée que par son titulaire. Les cas de fraude détectés seront signalés directement aux services de police compétents.

b) TME fournit aux clients un formulaire de transaction approprié. Les données inscrites aux formulaires sont automatiquement transmises au partenaire du système PayU via le système Platnosci.pl

c) Après avoir accepté le formulaire de transaction et sélectionné le mode de paiement via le système PayU le client est automatiquement redirigé : dans le cas de paiement effectué avec la carte de paiement – sur le site Web du partenaire du système PayU qui est le centre d'autorisation et de règlement, dans le cas de paiement via le virement bancaire en ligne – sur le site du partenaire du système PayU qui est une banque, tandis que dans le cas de paiement via le virement traditionnel – sur le site Web du service PayU. (Dans ce cas, le client doit effectuer le virement exactement conformément au formulaire de virement bancaire généré).

d) Afin d'effectuer un paiement le client doit confirmer le paiement sur le site Web du partenaire du système PayU approprié – de la banque ou du centre d'autorisation et de règlement conformément aux règles

spécifiées par eux. En cas de toute modification du formulaire de paiement mis à disposition sur ces sites et automatiquement complété par le système PayU, il existe un risque que le paiement ne sera pas réalisé.

QUALITÉ ET GARANTIES

8.a. Les marchandises vendues par notre entreprise sont de haute qualité. Le mode de transport, d'entrepôt, et d'emballage les préserve de détériorations, aussi bien mécaniques qu'électriques.

8.b. La haute qualité est une valeur très importante pour TME non seulement par rapport aux produits proposés, mais également au niveau des services fournis. TME a mis en place et a constamment amélioré un système intégré de gestion de la qualité et de l'environnement conforme aux exigences des normes PN-EN ISO 9001:2015-10 et PN-EN ISO 14001 : 2015-09, ce qui est confirmé par le certificat disponible sur notre site Web en l'onglet « Qui sommes-nous – Politique de qualité ».

8.c. Le tableau actuel des produits conformes à la directive européenne RoHS se trouve sur www.tme.eu. Dans le catalogue imprimé les marques RoHS ne sont pas présentes, ce qui ne veut pas dire, que les produits ne sont pas conformes à la directive.

8.d. Si un produit possède une garantie, ses dispositions sont en vigueur.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

9.a. Toutes les observations concernant la qualité des produits vendus, la méthode et les non conformités entre l'état réel et la facture doivent être communiquées par écrit à notre service de réclamation : [+48 42 645 55 65 reklamacje@tme.pl](mailto:+48.42.645.55.65.reklamacje@tme.pl), et en cas d'exportation, au service d'exportation de TME : [+48 42 645 54 44 export@tme.eu](mailto:+48.42.645.54.44.export@tme.eu).

9.b. Le retour des marchandises défectueuses et livrées par erreur ne peut être effectué qu'avec l'accord de l'employé du Service Export TME. La marchandise peut être renvoyée uniquement par colis sans remboursement. L'employé du Service Export peut, le cas échéant, proposer de commander la reprise de la marchandise à un transporteur ou une messagerie définis.

9.c. Le retour peut être également effectué sur la base de la livraison par TME des produits avec des paramètres autres que ceux décrits dans notre catalogue, lorsque la non conformité affecte la fonctionnalité des produits déterminée conformément à leur utilisation prévue.

9.d. Après réception de la réclamation et de la marchandise réclamée (si TME estime qu'une expertise des produits est indispensable à l'analyse de la réclamation), nous examinons le bien fondé de la réclamation. Si elle est reconnue, il est possible d'obtenir un remboursement, une compensation sur le dû courant, ou l'échange de la marchandise.

9.e. En cas de traitement positif de la réclamation, une facture rectificative sera émise pour confirmer l'accord sur ses conditions entre le Client et TME et sur leur mise en œuvre. Conformément à l'art. 29a par. 13 et art. 86 par. 19a de la loi du 11 mars 2004 relative à la taxe sur les biens et services, la facture rectificative confirme que les parties ont convenu de réduire la base d'imposition.

9.f. La réclamation écrite doit comporter une description exacte du motif de réclamation, la copie du reçu d'achat, ainsi que le mode de règlement de la réclamation attendu, choisi parmi les solutions décrites au paragraphe 9.d. Pour déposer une réclamation, il faut utiliser le formulaire de réclamation que vous trouverez sur le site www.tme.eu, onglet «Comment acheter» onglet «Formulaire de réclamation».

9.g. Les réclamations de quantités doivent être déposées dans un délai de 7 jours après réception du colis.

9.h. Si le colis reçu porte des signes d'endommagement mécanique dû au transport, il est indispensable de le vérifier en présence du messenger, et de dresser un procès verbal des dommages subis. Seul, un procès verbal signé par le transporteur autorise à déposer une réclamation.

9.i. La responsabilité de TME pour la livraison de produits défectueux se limite à l'échange de la marchandise défectueuse ou au remboursement de la somme versée pour ces produits.

9.j. Les conditions du remboursement de l'argent : En cas de paiement pour les marchandises achetées par un virement électronique, via PayPal ou PayU, TME rembourse le paiement en utilisant le même canal de paiement par lequel le paiement a été réglé, dans les autres cas, en effectuant le virement sur le compte

bancaire indiqué par le client, sauf si TME et le client acceptent de rembourser l'argent d'une manière différente.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

10.a. La société Transfer Multisort Elektronik sp. z o.o. n'est pas responsable des dommages résultant de la livraison tardive, de la livraison des produits avec des paramètres autre que ceux contenus dans le catalogue ou dans l'offre en ligne, à condition que la non-conformité des paramètres n'affecte pas la fonctionnalité des produits déterminée conformément à l'utilisation prévue des produits, du défaut de livraison ou du changement de prix. En particulier, nous ne sommes pas responsables des interruptions de la production, de la perte de gain, des pertes indirectes dûes au non-respect du délai convenu de livraison d'un produit donné. Les restrictions mentionnées ne concernent pas la situation, où la livraison d'un produit donné a été conclue par un accord séparé entre TME et le Client, précisant les conditions de livraison et le degré de responsabilité pour leur non-respect.

10.b. TME n'est pas responsable des conséquences d'utilisation des produits fournis contrairement à leur mode d'emploi.

10.c. TME n'est pas responsable des fautes d'impressions dans le catalogue ni des fautes dans la documentation technique accessible sur internet.

10.d. Nous nous réservons le droit de fournir des produits avec des paramètres autre que ceux contenus dans le catalogue, à condition que la non-conformité des paramètres n'affecte pas la fonctionnalité des produits déterminée conformément à leur utilisation prévue, par conséquent, après avoir reçu la marchandise, veuillez vérifier si ses propriétés ne diffèrent pas de vos exigences. Les paramètres et les descriptions des produits proposés sont présentés à titre indicatif et ne peuvent constituer un motif de réclamation d'indemnisation, à condition que la non-conformité dans ce cadre n'affecte pas la fonctionnalité des produits déterminée conformément à l'utilisation prévue. L'acheteur est responsable de leur bonne utilisation et application.

10.e. TME n'est pas responsable de l'utilisation non conforme des produits achetés auprès de TME.

10.f. En cas d'octroi d'une garantie, TME ne sera pas responsable des dommages résultant du traitement tardif de la réclamation.

10.g. Sous réserve des restrictions prévues dans ces termes de coopération, la responsabilité TME pour l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat de vente de biens et de garanties, indépendamment de la base juridique de la demande, est limitée à la responsabilité des pertes réelles du client jusqu'au montant équivalant du prix à payer pour les biens en litige. La réparation effectuée au gré de TME, le remplacement d'un produit défectueux par un autre exempt de défauts ou le remboursement du prix payé pour le produit, va épuiser toutes les réclamations du client découlant de la livraison du produit défectueux.

10.h. La responsabilité de TME sur la base de la garantie au titre des défauts des produits vendus est exclue.

CAS DE FORCE MAJEURE

11.a. TME ne prend pas la responsabilité de non-réalisation des clauses du contrat, intégrale ou partielle, si des événements extérieurs se produisent, définis comme «force majeure», sur lesquels nous n'avons pas d'influence. Par la notion de «force majeure», nous entendons tout événement imprévu et indépendant de TME, survenu après la signature du contrat, tel que: guerre, émeutes, catastrophe, inondation, perturbations de communication, grèves.

11.b. Si la période d'activité de la «force majeure» dépasse une durée de 2 semaines, aussi bien TME que le client ont le droit de résilier le contrat de livraison de marchandise avec effet immédiat, sans responsabilité des dommages dûs à la résiliation du contrat dans des circonstances de «force majeure».

DROIT

12.a. La société Transfer Multisort Elektronik Sp. z o. o. est titulaire des droits d'auteur ou détient un titre légal sur les éléments contenus dans le catalogue et sur le site Web, en particulier les photos, les descriptions, les traductions, la forme graphique et le mode de présentation.

12.b. Toute reproduction de matériaux informatifs ou techniques se trouvant dans les catalogues, sur les sites internet, ou fournis par TME de manière différente exige le consentement de TME par écrit.

12.c. Les conditions mentionnées ci-dessus sont en vigueur jusqu'à la publication de leur changement dans les matériaux commerciaux officiels.

12.d. Les conditions de coopération présentes répondent à la législation polonaise, le lieu de règlement juridique des litiges est un tribunal de compétence générale propre au siège de TME (Lodz, Pologne). TME peut également citer en justice un Client devant le tribunal approprié à la localité du siège/domicile du Client. Application des dispositions de la Convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises, du 11 avril 1980, exclue.

12.e. Le Client ne peut effectuer le transfert d'aucun de ses droits, ni obligations, ni créances, ressortant du contrat signé avec TME sans l'autorisation préalable de TME. Si les parties n'en décident autrement par écrit, on exclut la possibilité de déduire, par le Client, ses créances ressortant du contrat signé avec TME, des créances de TME, et de toutes autres créances que les parties peuvent avoir vis à vis d'elles-mêmes.

12.f. Si une disposition quelconque des conditions de coopération présente est reconnue non-valable ou inefficace par un tribunal compétent, ou à la suite d'un changement de règlement juridique, telle sentence ou tel acte n'annulent, ni ne rendent inefficaces les autres dispositions de ces conditions. Si les dispositions des conditions de coopération présentes se voient finalement reconnues comme contraires à la loi ou inefficaces, il est considéré que ces dispositions sont exclues des conditions de coopération présentes, toutefois, toutes les autres dispositions resteront pleinement en vigueur et efficaces, alors que les dispositions reconnues contraires à la loi ou inefficaces seront remplacées par une disposition de signification semblable, exprimant l'intention première d'une disposition donnée, dans la mesure possible et conformément à la législation en vigueur.

EXIGENCES TECHNIQUES

13. Exigences techniques minimales nécessaires pour coopérer avec le système téléinformatique que nous utilisons:

1. L'accès à la zone publique du service du site web à l'adresse: <https://www.tme.eu> (suit service) est accessible à tous les utilisateurs du réseau Internet sans avoir à remplir aucune formalité, l'accès ne dépend pas de l'inscription au site.

2. Une partie des ressources du service est mise à part. Ces ressources sont pleinement accessibles uniquement aux utilisateurs, qui effectuent l'enregistrement dans le cadre du service et possèdent une adresse électronique active.

3. L'utilisation du service est possible à condition que le système téléinformatique de l'utilisateur réponde aux exigences minimales suivantes:

a) le système devrait être équipé d'un navigateur: Firefox min. 55, Chrome min. 60, Microsoft Edge, Opera min. 46, Safari min. 12;

b) le service cookie et JavaScript activé

4. Le service a été optimisé pour desservir le logiciel ci-dessus en utilisant la résolution: 1024x768.

5. La configuration minimale de matériel requise pour le système informatique de l'utilisateur c'est: un processeur 1GHz, 512 MB Ram.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

14.a. Le vendeur s'engage à traiter les données à caractère personnel du client conformément aux conditions précisées dans les dispositions légales pertinentes applicables, en particulier celles précisées dans le Règlement du Parlement européen et du Conseil (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) et de la loi relative à la protection des données à caractère personnel du 10 mai 2018.

14.b. Le vendeur traite les données à caractère personnel du client en tant que responsable de traitement des données à caractère personnel.

14.c. La fourniture des données à caractère personnel par le client est volontaire mais nécessaire pour s'inscrire sur le site Web ou pour conclure un contrat de vente.

14.d. Le vendeur utilise les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données à caractère personnel.

14.e. Les informations successives sur le traitement des données à caractère personnel du client, en particulier sur les fins de traitement et les droits du clients sont inscrites dans la Politique de confidentialité du groupe TME disponible sur le site web du vendeur.

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

15.a. Les personnes physiques qui concluent avec TME le contrat qui est directement lié à leur activité commerciale, dont le contenu indique, qu'il n'a pas pour elles un caractère professionnel résultant en particulier de l'objet social de leur activité commerciale, mis à disposition sur la base de la réglementation relative au Registre Central et Information sur l'Activité Commerciale (ci-après : les entrepreneurs individuels bénéficiant de la protection des consommateurs) sont soumis à une protection plus large que les autres entrepreneurs. Pour ces raisons, les paragraphes suivants des présentes Conditions générales de coopération ne s'appliquent pas aux contrats conclus entre TME et les entrepreneurs individuels bénéficiant de la protection des consommateurs :

(i) paragraphe 3b ;

(ii) paragraphes : 9c, 9f, 9h ;

(iii) paragraphe : 10a, 10d, 10f, 10g ;

(iv) le paragraphe 12d en ce qui concerne la compétence exclusive des tribunaux ordinaires à Lodz ; tous les litiges éventuels entre TME et un entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs seront examinés par le tribunal qui a la compétence territoriale et d'attribution conformément aux dispositions de la loi du 17 novembre 1964 – Code de procédure civile ;

(v) le paragraphe 12e dans la matière excluant la possibilité de compenser les créances du client qui est un entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs avec les créances de TME.

15.b. Les entrepreneurs individuels bénéficiant de la protection des consommateurs qui passent une commande via le système de vente en ligne sur le site www.tme.eu, soumettent une déclaration sur leur statut dans le cadre d'une transaction spécifique au stade de la confirmation de la commande. Cette déclaration est soumise en cochant la case appropriée (checkbox) ce qui signifie le fait de soumettre la déclaration que le client effectue un achat en tant qu'entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs et en laissant la case cochée, ce qui équivaut à la présentation de la déclaration sur l'achat en tant que client exerçant une activité commerciale ou en tant que client institutionnel qui ne bénéficie de la protection des consommateurs. En cas de passation des commandes par téléphone, par courrier, par fax par e-mail ou en personne, les entrepreneurs individuels bénéficiant de la protection des consommateurs sont invités à inclure dans le contenu de la commande une déclaration avec le contenu suivant :

« Je déclare que l'achat n'est pas directement lié à mon activité et n'a pas de caractère professionnel pour moi résultant en particulier de l'objet social de mon entreprise qui est mis à disposition sur la base de la réglementation relative au Registre Central et Information sur l'Activité Commerciale »

ou de présenter une déclaration différente et claire sur l'utilisation de la protection des consommateurs. En cas de ne pas présenter la déclaration, le client sera traité comme un client exerçant l'activité commerciale ou un client institutionnel qui ne bénéficie pas de la protection des consommateurs.

DROIT DE RÉTRACTATION

15.c. Un entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs qui a conclu le contrat de vente à distance avec TME (c'est-à-dire via le site web, par e-mail, par fax ou par téléphone) a le droit de résilier le contrat dans les 14 jours dans le délai de 14 jours sans donner de motif. Le délai de résiliation du contrat expire après 14 jours :

i) à partir de la date où un entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs est entré en possession des biens ou à partir de la date où un tiers, autre que le transporteur, désigné par le client est

entré en possession des biens,

ii) et en cas de contrat nécessitant le transfert de propriété de plusieurs objets qui sont livrés séparément, à partir de la date où un entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs est entré en possession du dernier objet ou à partir de la date où un tiers, autre que le transporteur, désigné par le client est entré en possession du dernier objet.

15.d. Pour pouvoir exercer son droit de rétractation un entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs est tenu de communiquer à : Transfer Multisort Elektronik Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością, ul. Ustronna 41, 93-350 Łódź, tél. 42 645-55-65, fax 42 645-55-00, e-mail : reklamacje@tme.pl sa décision de se retirer du contrat en présentant une déclaration sans équivoque (par exemple sous forme d'une lettre envoyée par poste traditionnelle, par fax ou par courrier électronique). Un entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-joint qui est disponible en téléchargement ici, mais ce n'est pas obligatoire. Pour que le délai de rétractation du contrat soit respecté, il suffit qu'un entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs envoie une information sur l'exercice de son droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

EFFETS DU DROIT DE RÉTRACTATION

15.e. En cas de résiliation du contrat la société TME rembourse à un entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs tous les paiements reçus, y compris les frais de livraison des biens (à l'exception des frais supplémentaires résultant de mode de livraison sélectionnée par un entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs, autre que le mode de livraison ordinaire et le moins cher proposé par TME) immédiatement, et en tout état de cause, au plus tard dans le délai de 14 jours à compter où TME a été informée de la décision de l'entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs sur l'exercice de son droit de rétractation. Le paiement sera remboursé par TME en utilisant les mêmes modalités de paiement qui avaient été utilisées par un entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs dans la transaction d'origine, à moins que l'entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs ait accepté explicitement une autre solution ; dans tous les cas, l'entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs ne supportera aucun frais relatif au remboursement. TME peut suspendre le remboursement jusqu'à la réception des biens ou jusqu'à la transmission à TME de la preuve d'avoir retourné les biens, en fonction de cela quel événement survient le premier. Veuillez envoyer ou transférer à Transfer Multisort Elektronik Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością ul. Ustronna 41, 93-350 Łódź, les biens immédiatement, et en tout état de cause, au plus tard dans le délai de 14 jours à partir de la date où le consommateur avait informé TME sur l'exercice de son droit de rétractation. Le délai est respecté si l'entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs retourne les biens dans les 14 jours. L'entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs devra supporter les coûts directs de retour des biens. Lorsque, en raison de sa nature, les biens ne peuvent pas être envoyés de la manière ordinaire par la poste traditionnelle, le montant de ces frais lors de la vente sur le territoire de la Pologne est estimé à 100 PLN au maximum. L'entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs n'est responsable que de la réduction de la valeur des biens résultant de son utilisation de manière différente de celle qui était nécessaire pour déterminer la nature, les caractéristiques et le fonctionnement des biens.

Après avoir reçu la marchandise retournée, TME émettra une facture rectificative qui confirme que les parties ont convenu de réduire la base d'imposition. La date de prise des dispositions est la date d'émission de la facture rectificative.

ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION ET LES CIRCONSTANCES DANS LESQUELLES L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL BÉNÉFICIAIRE DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS PERD LE DROIT DE RÉTRACTATION

15.f. Le droit de rétractation d'un contrat à distance ne peut pas être exercé par l'entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs en ce qui concerne les contrats :

(i) de prestation de services si l'entrepreneur a réalisé complètement le service avec le consentement exprès de l'entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs qui a été informé avant le début de la prestation de service qu'après avoir réalisé le service par l'entrepreneur il perdait le droit de rétractation ;

(ii) dans lequel le prix ou la rémunération dépendent des fluctuations sur le marché financier, qui ne sont pas contrôlées par l'entrepreneur et qui peuvent se produire avant l'expiration du délai de rétractation ;

(iii) portant sur la fourniture d'un article non préfabriqué, fabriqué selon les spécifications de l'entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs ou destiné à satisfaire les besoins personnalisés ;

(iv) portant sur la fourniture des biens susceptibles de se périmer rapidement ou qui ont une durée de vie courte ;

(v) portant sur la fourniture des biens livrés dans un emballage scellé qui ne peuvent pas être retournés après l'ouverture de l'emballage pour des raisons de santé ou d'hygiène, lorsque l'emballage a été ouvert après la fourniture ;

(vi) portant sur la fourniture des biens qui après la livraison, en raison de leur nature, sont inséparablement liés à d'autres objets ;

(vii) dans lequel l'entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs a explicitement demandé à l'entrepreneur de venir chez lui pour effectuer une réparation ou un entretien urgents lorsque l'entrepreneur fournit des services supplémentaires autres que ceux dont l'exécution a été demandée par l'entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs ou lorsqu'il fournit des biens ou des pièces de rechange nécessaires à réaliser la réparation ou l'entretien – le droit de rétractation peut être exercé par l'entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs en ce qui concerne les biens ou les services supplémentaires ;

(viii) portant sur la fourniture d'enregistrements audio ou vidéo scellés ou de logiciels informatiques scellés lorsque leur emballage a été ouvert après livraison ;

(ix) qui a été conclu dans une vente aux enchères publiques ;

(x) portant sur la fourniture du contenu numérique qui n'est pas enregistré sur un support matériel lorsque l'exécution du service a été commencé avec le consentement exprès de l'entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs avant l'expiration du délai d'exercer le droit de rétractation et après avoir informé l'entrepreneur individuel bénéficiant de la protection des consommateurs par l'entrepreneur sur la perte de droit de rétractation.

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION DU CONTRAT

(le formulaire doit être rempli et envoyé uniquement en cas de volonté d'exercer le droit de rétractation)

Destinataire : Transfer Multisort Elektronik Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością, ul. Ustronna 41, 93-350 Łódź, fax 42 645-55-00, e-mail : reklamacje@tme.pl

Je/Nous(*)notifie/notifions par la présente (*) ma/notre(*)rétractation du contrat portant sur la vente des biens :

Date de la conclusion du contrat (*)/de la réception des biens(*):

.....

Prénom et nom de l'(des) acheteur(s) :.....

Adresse de l'(des) acheteur(s) :.....

Informations supplémentaires (non obligatoires mais utiles à dans le règlement de l'affaire) :

Numéro de client :.....

Numéro de facture :.....

NOTE : Le paiement sera remboursé en utilisant les mêmes modalités de paiement qui avaient été utilisées par l'acheteur dans la transaction d'origine, à moins que l'acheteur ait accepté explicitement une autre solution. Dans tous les cas, l'acheteur ne supportera aucun frais relatif au remboursement. Lorsque le paiement a été effectué par virement, par carte si le numéro de compte bancaire n'est pas indiqué, le remboursement sera effectué sur le compte bancaire ou sur la carte de paiement utilisée pour effectuer le paiement et si la livraison a été effectué avec le paiement contre remboursement, le paiement sera remboursé par mandat postal si l'acheteur n'accepte pas le remboursement par virement bancaire) : J'accepte le remboursement du paiement par virement sur le compte bancaire numéro

.....

Signature de l'acheteur/des acheteurs (uniquement en cas d'envoyer le formulaire sous forme papier)

Date

(*) Rayer l'inutile